



## Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick

**Nathalie Chaisson**

**Sylvia Bryson vs Université du Nouveau-Brunswick**

Il y a une décision qui a été rendue en décembre 2016 : Sylvia Bryson vs Université du Nouveau-Brunswick. À cette époque, l'université avait décidé de couper l'équipe de hockey féminine et le programme. Cette étudiante avait décidé de contester la décision de l'université. C'était une décision économique. On faisait valoir les valeurs économiques à l'encontre et au détriment des droits de la personne. L'étudiante a contesté par qu'elle jugeait qu'elle avait le droit comme les hommes à l'université de jouer au hockey au niveau compétitif et elle a eu gain de cause. On voit dans cette décision comment les droits de la personne ont prévalu à l'encontre des décisions économiques qui peuvent être prises par l'université ou d'autres entités. On est très content de cette décision.